



COMPTE-RENDU - CONSEIL DU 24 AVRIL 2014 – EURRE

64 PRÉSENTS :

MMES BESSON C., CASTON J., MATHIEU C., PICCHI I., CHALEAT R., MARTIN B., PARET M., BOYRON C., DESAILLOUD V., GAILLARDET AM., LIARDET C., PIERI A., DILLE Y., FAURIEL H., GRANGEON S., PASQUET N., MOULINS-DAUVILLIERS G.

MM. CROZIER G., CHAGNON JM., CARRERES B., MAGNON B., JAY M., AUDRAS G., ANDRE P., DELALLE B., LOTHE J., ESTEOLLE R., VIGNE M., SERRET J., FAVRE M., BALZ R., MOREL L., GAUDET JM., ARNAUD R., VAUCOULOUX M., BOUTARIN P., CAILLET C., BONNET C., HILAIRE JL, BERNARD O., DERE L., FAYARD F., PLANET F., VENEL G., AURIAS C., FAYOLLET J., MACAK JP., MALSERT J., MACLIN B., COMBE C., ANDEOL JP., TRICHARD C., BOUVIER JM., POURRET G., DRUGUET R., GILES M., DU GARREAU DE LA MECHEMIE X., GILLES D., PERVIER Y., FREYDT A., KRIER S., FANGEAT B., CHAREYRE E., LE BOUCHER D'HEROUVILLE C.

1 ABSENT AYANT DONNE POUVOIR :

MME JACQUOT C.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I / POLE RESSOURCES

1. Election du Président
2. Fixation du nombre de Vice-Présidents
3. Election des Vice-Présidents
4. Fixation du nombre de membres du Bureau
5. Election des membres du Bureau
6. Délégation du Conseil au Président
7. Délégation du Conseil au Bureau
8. Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents
9. Remboursement des frais au Président et aux Vice-Présidents
10. Constitution de la Commission d'Appel d'Offres
11. Choix du mode de scrutin pour l'élection des membres du conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale

Le Président, Jean Serret, maire de Eurre, souhaite la bienvenue à tous les nouveaux élus.

Il procède à l'appel de chaque conseiller communautaire et déclare le nouveau conseil installé.

Il passe la parole au doyen d'âge, Monsieur Gilbert Pourret, maire de Omblyze, pour la présidence de l'assemblée.

Monsieur Gilbert Pourret, après avoir souhaité la bienvenue à chacun et s'être présenté en quelques mots, précise que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Il présente à l'assemblée les modalités concrètes du déroulement du point 1 de l'ordre du jour, à savoir, l'élection du Président.

I – POLE RESSOURCES

Point 1 Election du Président

Aucune autre candidature ne s'étant faite connaître,

Monsieur Gilbert Pourret propose que Messieurs Claude Trichard, maire de Montoisson, Daniel Gilles, maire de Saoû, soient assesseurs et Bertrand Delalle, maire de Clionsclat, secrétaire.

Cette proposition est retenue par l'assemblée.

Il appelle ensuite à candidature pour l'élection du Président de la CCVD.

- Monsieur Jean Serret, Président sortant, annonce sa candidature.
- Monsieur Gérard Crozier, maire de Alex, annonce sa candidature

Il est demandé aux candidats de se présenter brièvement. Chacun disposera de 5 minutes chronométrées.

Monsieur Gérard Crozier précise qu'il commence son 4^{ème} mandat d' élu municipal et son 2^{ème} mandat en tant que maire d'Alex. Il est également Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et ancien Vice-Président en charge de la gestion des rivières.

Il explique que cette candidature comme Président de la CCVD est un moment fort, chargé d'émotion. Soutenu par une équipe, il a la volonté de maintenir l'outil existant « CCVD » en préservant l'union du territoire de la CCVD pour devenir une importante force devant les agglomérations de Valence et Montélimar.

Il a une volonté de travailler sous une autre forme d'écoute et de gouvernance pour répondre aux besoins du quotidien.

Il s'agira également, dans le domaine de l'urbanisme, de mettre en œuvre l'instruction des permis de construire, suite au désengagement de l'Etat, tout en conservant le droit des sols aux communes notamment (le coût de ce service reste à définir de façon collégiale) et un projet de SCOT avec les territoires voisins.

Il préconise le renforcement du couple communes/communauté avec le service d'aide aux communes.

En ce qui concerne les finances, un travail de choix rigoureux et partagé sera à faire.

Au niveau de l'économie, fleuron de la CCVD, il conviendra de faire un développement raisonné avec le maintien des services de proximité, l'accompagnement et le respect de l'agriculture bio et raisonnée, indispensable pour l'équilibre du territoire.

Un recentrage des activités dans le respect de la souveraineté des communes.

Ce sont les grandes lignes d'un programme issu d'une équipe le soutenant avec les axes forts que sont la confiance, la rigueur et le partage pour faire que le territoire continue son développement sans laisser personne au bord du chemin.

Il remercie de la confiance témoignée.

Monsieur Gilbert Pourret passe la parole à Monsieur Jean Serret.

Monsieur Jean Serret précise qu'il remplira cette mission au service des citoyens, des élus du territoire de toutes les communes dans le sens de l'intérêt général et le respect de l'équilibre territorial. Il propose la candidature de Monsieur Jean Marc Bouvier comme 1^{er} Vice-Président.

Il veillera à un développement équitable du territoire, sera à l'écoute des conseillers pour une décision partagée coconstruite. Développement harmonieux et réparti, équilibré du territoire. A l'écoute de l'avis du conseiller.

Fier des résultats du précédent mandat, il cite des chiffres clés comme par exemple 160 entreprises installées, 600 emplois dans la zone de Champgrand, 120 millions de chiffre d'affaires et 10 parcs d'activités ont permis la création d'emplois et de richesses.

Améliorer la qualité de vie des citoyens.

Développer le soutien aux associations et aux entreprises culturelles et artistiques du territoire.

La création du 1^{er} SAGE de France a contribué à l'embellissement du territoire avec une Drôme propre et baignable à 90 %.

Plus récemment, l'accueil des petits enfants avec 600 places en lieu d'accueil individuel et 120 places en lieu d'accueil collectif.

La CCVD a également mis en place l'aide à la pierre qui a permis la rénovation de 75 logements sur l'ensemble du territoire. La mutualisation du personnel a permis de répondre aux demandes des communes. Le soutien aux associations culturelles et artistiques a pu être maintenu.

Il propose, pour ce nouveau mandat, une pause de fiscalité et un travail partagé avec les territoires voisins (3CPS).

Un travail est à faire envers la jeunesse.

Il précise également qu'il sera favorable à la demande de Puy St Martin qui souhaite quitter la CCVD pour la SESAME.

Chaque temps de parole imparti ayant été respecté par les candidats,

Monsieur Gilbert Pourret appelle le secrétaire et les 2 assesseurs.

Les opérations de vote à bulletins secrets se déroulent.

A l'appel de leur nom, chaque conseiller se présente au bureau de vote, passe dans l'isoloir, dépose son bulletin dans l'urne et signe la feuille d'émargement.

**Après dépouillement, Monsieur Jean Serret est élu Président de la CCVD
(Jean Serret : 37 voix ; Gérard Crozier : 28 voix)**

Point 2 Fixation du nombre de Vice-Présidents

Monsieur Jean Serret, assurant désormais la présidence de l'assemblée, précise qu'il convient de procéder à la détermination du nombre de Vice-Présidents avant de procéder à leur élection.

Il propose de fixer à 11 (onze) le nombre de Vice-Présidents.

**Accord de l'assemblée
1 contre**

Point 3 Election des Vice-Présidents

Monsieur Claude Aurias (maire de Loriol) demande une interruption de séance.

Le Président accède à cette demande. La séance est interrompue.

A la reprise de la séance, Monsieur Jean Serret propose l'élection de chaque Vice-Président à bulletins secrets, uninominal à 3 tours (selon le même procédé que pour le Président).

1^{er} Vice-Président

Monsieur Jean Serret propose la candidature de Monsieur Jean Marc Bouvier, 1^{er} adjoint de Montoisson.

Il fait appel à d'autres candidatures.

Aucune autre candidature s'étant faite connaître, le vote peut se dérouler.

Monsieur Francis Fayard (Livron) demande que chaque candidat se présente.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Jean Marc Bouvier qui rappelle ses engagements lors du dernier mandat dans les domaines de l'énergie, la création du CIAS, de la SEML et de la SAS et la recherche de nouveaux financements. Il est prêt à poursuivre ses engagements.

Monsieur le Président appelle à nouveau les assesseurs et le secrétaire pour le bureau de vote.

Après dépouillement, Monsieur Jean Marc Bouvier est élu 1^{er} Vice-Président de la CCVD (pour : 59 voix ; blancs : 6)

Monsieur Jean Marc Bouvier remercie l'assemblée pour la confiance témoignée.

2^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean Serret propose la candidature de Monsieur Olivier Bernard, maire de Livron. Il fait appel à d'autres candidatures.

Monsieur Laurent Déré, conseiller municipal à Livron, présente sa candidature.

La parole est donnée successivement à chacun des candidats.

Monsieur Olivier Bernard précise qu'il entame son 1^{er} mandat de maire de Livron et remercie Monsieur Jean Serret pour cette confiance.

Monsieur Laurent Déré indique qu'il a été Vice-Président au développement économique et au tourisme. Il est prêt à se réengager sur l'avancement du territoire et propose de poursuivre avec détermination ces actions.

Monsieur le Président appelle à nouveau les assesseurs et le secrétaire pour le bureau de vote.

Après dépouillement, Monsieur Olivier Bernard est élu 2^{ème} Vice-Président de la CCVD (Olivier Bernard : 38 voix ; Laurent Déré : 25 voix ; blancs : 2)

3^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean Serret propose la candidature de Monsieur Claude Aurias, maire de Loriol. Il fait appel à d'autres candidatures.

Aucune autre candidature s'étant faite connaître, le vote peut se dérouler.

La parole est donnée au candidat.

Monsieur Claude Aurias rappelle qu'il a été délégué communautaire il y a quelques années. Il a également occupé des fonctions de Président de la Chambre d'Agriculture. Il est désormais maire de Loriol.

Monsieur le Président appelle à nouveau les assesseurs et le secrétaire pour le bureau de vote.

Après dépouillement, Monsieur Claude Aurias est élu 3^{ème} Vice-Président de la CCVD (pour : 46 voix ; blancs : 19)

4^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean Serret propose la candidature de Monsieur Robert Arnaud, conseiller municipal de Grâne

Il fait appel à d'autres candidatures.

Monsieur Manuel Vaucouloux, 1^{er} adjoint à Grâne, présente sa candidature, en rappelant qu'il fait partie de la liste plébiscitée par la population grânoise.

Monsieur le Président appelle à nouveau les assesseurs et le secrétaire pour le bureau de vote.

Après dépouillement, Monsieur Robert Arnaud est élu 4^{ème} Vice-Président de la CCVD (Robert Arnaud : 36 voix ; Manuel Vaucouloux : 27 voix ; blancs : 2)

5^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean Serret propose la candidature de Madame Béatrice Martin, maire de Gigors et Lozeron.

Il fait appel à d'autres candidatures.

Aucune autre candidature s'étant faite connaître, le vote peut se dérouler.

La parole est donnée au candidat.

Madame Béatrice Martin précise qu'elle entame son 1^{er} mandat de maire de Gigors et Lozeron et souhaite s'engager dans l'intercommunalité.

Monsieur le Président appelle à nouveau les assesseurs et le secrétaire pour le bureau de vote.

Après dépouillement, Madame Béatrice Martin est élue 5^{ème} Vice-Présidente de la CCVD (pour : 54 voix ; blancs : 11)

6^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean Serret propose la candidature de Monsieur Jacques Fayollet, 3^{ème} adjoint de Loriol.

Il fait appel à d'autres candidatures.

Aucune autre candidature s'étant faite connaître, le vote peut se dérouler.

La parole est donnée au candidat.

Monsieur Jacques Fayollet rappelle qu'il était délégué communautaire lors du précédent mandat et a remplacé Monsieur Jean Julien, décédé, à l'exécutif depuis ces derniers mois.

Monsieur le Président appelle à nouveau les assesseurs et le secrétaire pour le bureau de vote.

Après dépouillement, Monsieur Jacques Fayollet est élu 6^{ème} Vice-Président de la CCVD (pour : 54 voix ; blancs : 10)

7^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean Serret propose la candidature de Monsieur Francis Fayard, 1^{er} adjoint de Livron.

Il fait appel à d'autres candidatures.

Aucune autre candidature s'étant faite connaître, le vote peut se dérouler.

La parole est donnée au candidat.

Monsieur Francis Fayard se présente brièvement.

Monsieur le Président appelle à nouveau les assesseurs et le secrétaire pour le bureau de vote.

**Après dépouillement, Monsieur Francis Fayard est élu 7^{ème} Vice-Président de la CCVD
(pour : 50 voix ; blancs : 15)**

Monsieur Giles (maire de Puy St Martin) demande la parole.

Monsieur le Président lui donne la parole. Celui-ci précise que la commune de Puy St Martin demande son départ de la CCVD car le bassin de vie de cette commune se situe désormais plutôt du côté de la Valdaine. Ce n'est pas un rejet de la CCVD ; simplement le contexte a changé depuis ces dernières années.

Il compte sur le soutien de tous pour aller dans ce sens.

Monsieur Jean Serret précise que ce point sera inscrit à un prochain ordre du jour du Conseil et réaffirme à nouveau qu'il est favorable à ce départ pour que cette commune puisse adhérer à la SESAME.

8^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean Serret propose la candidature de Monsieur Yves Pervier, 3^{ème} adjoint de Saoû.

Il fait appel à d'autres candidatures.

Aucune autre candidature s'étant faite connaître, le vote peut se dérouler.

La parole est donnée au candidat.

Monsieur Yves Pervier explique qu'il vit depuis 2003 à Saoû et qu'il entame son 1^{er} mandat de conseiller municipal. Il a fortement envie de s'engager dans la vie intercommunale avec 3 axes majeurs : équilibre, communauté et prospérité.

Monsieur le Président appelle à nouveau les assesseurs et le secrétaire pour le bureau de vote.

**Après dépouillement, Monsieur Yves Pervier est élu 8^{ème} Vice-Président de la CCVD
(pour : 45 voix ; blancs : 20)**

9^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean Serret fait la candidature de Monsieur Serge Krier, maire de Suze.

Il fait appel à d'autres candidatures.

Aucune autre candidature s'étant faite connaître, le vote peut se dérouler.

La parole est donnée au candidat.

Monsieur Serge Krier se présente brièvement. Il précise qu'il est maire de Suze et qu'il était membre du bureau de la CCVD lors du précédent mandat.

Monsieur le Président appelle à nouveau les assesseurs et le secrétaire pour le bureau de vote.

**Après dépouillement, Monsieur Serge Krier est élu 9^{ème} Vice-Président de la CCVD
(pour : 39 voix ; blancs : 25)**

10^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean Serret propose la candidature de Monsieur Benoît Maclin, maire de Mirmande,

Il fait appel à d'autres candidatures.
Monsieur Jean Louis Hilaire, Maire de Le Poët Célard, présente sa candidature.

Chacun des candidats se présente brièvement.

Monsieur Benoit Maclin a été Président de l'UCIA. Il aimerait participer au projet intercommunal.

Monsieur Jean Louis Hilaire rappelle qu'il était Vice-Président en charge de la petite enfance et de la coopération décentralisée lors du précédent mandat. Il pense avoir œuvré pour l'intercommunalité en accomplissant ses missions.

Monsieur le Président appelle à nouveau les assesseurs et le secrétaire pour le bureau de vote.

Après dépouillement, Monsieur Jean Louis Hilaire est élu 10^{ème} Vice-Président de la CCVD (Jean Louis Hilaire : 40 voix ; Benoit Maclin : 21 voix ; blancs 4)

11^{ème} Vice-Président

Monsieur Jean Serret propose la candidature de Monsieur Gilbert Pourret, maire de Omblèze. Il fait appel à d'autres candidatures.
Aucune autre candidature s'étant faite connaître, le vote peut se dérouler.

La parole est donnée au candidat.

Monsieur Gilbert Pourret précise qu'il est maire de Omblèze pour un 4^{ème} mandat et qu'il a été membre du bureau de la CCVD au précédent conseil.

Monsieur le Président appelle à nouveau les assesseurs et le secrétaire pour le bureau de vote.

Après dépouillement, Monsieur Gilbert Pourret est élu 11^{ème} Vice-Président de la CCVD (pour : 40 voix ; blancs : 25)

Monsieur Jean Serret remercie les élus et les équipes pour le bon déroulement de ces scrutins.

Devant l'heure tardive, une partie des points inscrits à l'ordre du jour ne seront pas traités.

Points 4 et 5 Fixation du nombre de membres du Bureau et élection

Ces points sont reportés au prochain Conseil.

Points 6 et 7 Délégation du Conseil au Président et du Conseil au Bureau

Ces points sont reportés au prochain Conseil.

Point 8 Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Chaque conseiller ayant reçu le projet de délibération, Monsieur le Président propose de maintenir les indemnités de fonction aux taux de l'ancien mandat.

Les taux actuels sont inférieurs aux taux autorisés.

En % de l'indice 1015	Taux maximum	Indemnité brute	Taux actuel appliqué	Indemnité brute actuelle	Taux décidé
Président	67.5 %	2 565.99€	47.2 %	1 794.30 €	47.2 %
Vice-Président	24.73 %	940.10 €	24.73 %	940.10 €	24.73 %

L'article 5211-12 du CGCT définit l'enveloppe indemnitaire globale comme l'addition de l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de Président et des indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de Vice-Président.

Au maximum, l'enveloppe indemnitaire est déterminée en fonction du nombre de Vice-Présidents correspondant à 20 % de l'effectif du Conseil communautaire.

Le Conseil, à compter du 24/04/14 :

- Décide que les taux et montants des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents sont ainsi fixés :

Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique :

Président : 47.20 % de l'indice 1015

Vices-Présidents : 24.73 % de l'indice 1015

- Préciser que l'enveloppe indemnitaire globale s'élèvera à 145 625 € (valeur 2014)

- Préciser que les indemnités de fonction sont payées mensuellement

- Préciser que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de la Communauté de Communes

- autorise et mandate le Président à l'effet d'adopter toutes mesures, de signer tous documents et d'accomplir toutes démarches de nature à exécuter la présente délibération.

(2 abstentions)

Point 9 Remboursement des frais au Président et aux Vice-Présidents

Chaque conseiller ayant reçu le projet de délibération, il propose à l'assemblée d'approuver ces propositions.

Jusqu'à présent, le Président, les Vice-Présidents et tout membre du Bureau mandaté sur une mission précise pouvaient être remboursés de leurs frais de déplacement, d'hébergement, de restauration sur présentation de justificatifs (frais réels).

Il est proposé d'élargir cette possibilité, comme l'autorise la loi (L2123-18 du CGCT), à tout membre du Conseil communautaire.

Dans le cadre du droit à la formation, selon la loi du 3/2/1992 instituant un droit à la formation des élus renforcé par la loi du 27/2/2002 relative à la démocratie de proximité et les articles L2123-12 à L2123-16 du CGCT précisent que tous les élus locaux « ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ». Les élus salariés ont droit également à un congé de 18 jours pour toute la durée du mandat. La formation doit permettre l'acquisition de connaissances et de compétences directement liées à l'exercice du mandat et doit être dispensée par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur. Les voyages d'étude ne sont pas concernés.

Afin de permettre aux élus d'exercer ce droit, il est proposé que les frais engagés dans le cadre du droit à formation soient pris en charge par la CCVD dans les conditions fixées par le décret 2006-781 du 3/7/2006 et l'arrêté du 3/7/2006.

Il est également possible de compenser la perte éventuelle de revenus subie et justifiée par l'élu du fait de son droit à la formation, en octroyant 1.5 fois la valeur du SMIC. Cependant le montant des dépenses de formation ne pourra pas excéder une enveloppe financière représentant au maxima 20 % du montant total des indemnités de fonction allouées aux élus de la CCVD.

Le Conseil, à compter du 24/04/14, décide de :

- rembourser au Président et aux Vice-Présidents leurs frais afférents à leurs missions liées à l'exercice du mandat, selon les modalités suivantes :

+ les frais de transport :

- pour l'utilisation du véhicule personnel, les frais seront indemnisés sur la base des indemnités kilométriques du barème de la Fonction Publique d'Etat en fonction de la puissance fiscale du véhicule

- pour les autres moyens de transport (avion, train, bateau, taxi, métro, etc), les remboursements s'effectueront sur présentation d'un justificatif de paiement

+ les frais de séjour qu'ils engagent à l'occasion de leurs déplacements pour prendre part aux réunions des organismes dont ils font partie seront remboursés sur une base forfaitaire (décret et arrêté du 3/7/2006)

+ les autres frais (autoroute, parking, ...) seront remboursés aux frais réels sur présentation de pièces justificatives

- rembourser au Président et aux Vice-Présidents leurs frais afférents à la formation directement liée à l'exercice du mandat dans les conditions fixées par le décret 2006-781 du 3/7/2006 et l'arrêté du 3/7/2006, soit :

+ les frais de transport :

- pour l'utilisation du véhicule personnel, les frais seront indemnisés sur la base des indemnités kilométriques du barème de la Fonction Publique d'Etat en fonction de la puissance fiscale du véhicule

- pour les autres moyens de transport (avion, train, bateau, taxi, métro, etc), les remboursements s'effectueront sur présentation d'un justificatif de paiement

+ les frais de séjour qu'ils engagent à l'occasion de leurs déplacements pour prendre part aux réunions des organismes dont ils font partie seront remboursés sur une base forfaitaire (décret et arrêté du 3/7/2006)

+ les autres frais (autoroute, parking, ...) seront remboursés aux frais réels sur présentation de pièces justificatives

+ la perte éventuelle de revenus subie et justifiée par l'élu : jusqu'à 1.5 fois la valeur du SMIC dans le montant de l'enveloppe financière allouée

- décider que toute représentation du Président et du Vice-Président à l'étranger devra faire l'objet d'une décision du bureau communautaire

- décider d'appliquer ces dispositions à tout membre du conseil communautaire

D'autre part, l'article 2123-18 précise que les fonctions de Président, de Vice-Président, de conseiller et membre de délégations spéciales donne droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution de mandats spéciaux.

La notion de mandat spécial exclut toutes les activités courantes et correspond à une opération déterminée, de façon précise quant à son objet. Il entraîne des déplacements inhabituels et indispensables.

Le Conseil, à compter du 24/4/2014, décide de :

- rembourser à tout conseiller communautaire ou suppléant muni d'un mandat spécial qui fera l'objet d'une décision du bureau communautaire pour un objet précis et d'une durée limitée, de la façon suivante :

+ les frais de transport :

- pour l'utilisation du véhicule personnel, les frais seront indemnisés sur la base des indemnités kilométriques du barème de la Fonction Publique d'Etat en fonction de la puissance fiscale du véhicule

- pour les autres moyens de transport (avion, train, bateau, taxi, métro, etc), les remboursements s'effectueront sur présentation d'un justificatif de paiement

+ les frais de séjour qu'ils engagent à l'occasion de leurs déplacements pour prendre part aux réunions des organismes dont ils font partie seront remboursés sur une base forfaitaire (décret et arrêté du 3/7/2006)

+ les autres frais (autoroute, parking, ...) seront remboursés aux frais réels sur présentation de pièces justificatives

- décider que le mandat spécial d'un conseiller communautaire ou suppléant devra faire l'objet d'une décision du bureau communautaire

Point 10 Constitution de la Commission d'Appel d'Offres

Ce point est reporté au prochain Conseil.

Point 11 Choix du mode de scrutin pour l'élection des membres du conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale

Ce point est reporté au prochain Conseil.

La séance est levée vers 01h15.

Fait à Crest, le 28 avril 2014

Le Président,

Jean SERRET

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE DROME**

B.P. 331
26402 CREST Cedex
Tél. 04 75 25 43 82 - Fax 04 75 25 44 96